ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

« même ».

AMENDEMENT

N° 196

présenté par M. Hénart, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 8

I. – Dans la dernière phrase de l'alinéa 12 de cet article, après les mots :
« au b »,
insérer les mots :
« du même II ».
II. – En conséquence, dans la même phrase, après les mots :
« dispositions du »,
insérer le mot :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.